

## Compte rendu du Conseil d'Établissement (CE) du 29/01/2025 à 17h30

### 1. Fonctionnement du conseil d'établissement.

Avant de désigner le secrétaire de séance, une modification du Règlement Intérieur (RI) du Conseil d'Établissement (CE) a été adoptée à l'unanimité. Dorénavant, il faudra désigner un secrétaire de séance provenant de l'administration et un secrétaire adjoint choisi parmi les autres membres du CE, au lieu d'avoir un secrétaire unique comme proposé lors de la séance de novembre. Cette modification est conforme aux directives de l'AEFE.

#### **Proposition adoptée à l'unanimité : 17/17**

- M. Sebastian Sielwiesiuk, représentant des élèves, est désigné secrétaire adjoint de séance. M. J-Paul Schütz (proviseur) assurera la fonction de secrétaire pour l'administration de l'établissement.
- L'ordre du jour de cette séance est adopté à l'unanimité. **17/17**
- Les procès-verbaux des deux dernières séances sont approuvés à l'unanimité. **17/17**

### 2. Tarifs : voyages et frais de scolarité.

Deux voyages à caractère sportif sont proposés aux élèves (voir tableau en annexe). Le proviseur rappelle le contexte, précisant que nos élèves ne pourront pas participer aux Jeux de la ZECO à Tbilissi. Grâce aux efforts de Mme Robert et de son réseau, deux autres compétitions ont été proposées, offrant ainsi à nos élèves l'opportunité de rencontrer des élèves d'autres cultures, ce qui s'inscrit parfaitement dans la mission du réseau AEFE. Le proviseur insiste sur l'importance de "désenclaver" notre établissement, et souligne que le sport représente un levier essentiel pour atteindre cet objectif.

Quelques questions ont émergé de la part des membres du CE :

1. Comment gérer l'absence prolongée de certains professeurs en raison de leur participation à ces voyages ?

La proviseure adjointe répond que le remplacement des enseignants pour des absences de courte durée fonctionne bien depuis la rentrée.

2. Les familles seront-elles prêtes à financer ces voyages ?

Le proviseur répond par deux éléments :

- À ce jour, il y a plus de candidats que de places disponibles, malgré des tarifs de voyage clairement communiqués.
- L'établissement dispose d'une caisse de solidarité qui peut aider les familles en fonction de leurs revenus, après étude de chaque dossier.

3. Y a-t-il des difficultés pour obtenir des visas pour les élèves russes ?

- Aucune difficulté pour le Maroc, où les citoyens russes n'ont pas besoin de visa.
- En ce qui concerne la France, le COCAC adjoint précise qu'il peut aider les familles à obtenir des rendez-vous auprès du consulat, qui demeure le décideur en matière de visa.

Après ces échanges, la participation des familles aux frais d'organisation des voyages a été adoptée à l'unanimité. **17/17**

Une augmentation annuelle des frais de scolarité, pour 2025, est proposée par la Direction de l'établissement, à la hauteur de 15%.

Une augmentation annuelle des frais de scolarité, d'un montant de 15%, est proposée par la Direction de l'établissement pour 2025. La Direction a échangé avec chaque représentant des différents corps membres du CE concernant ce point de l'ordre du jour.

M. L'agent comptable rappelle le contexte financier de l'établissement, soulignant les pertes financières successives des exercices 2022 et 2023, et anticipe également des pertes pour 2024, bien que ces dernières devraient être moins élevées grâce à un taux de change favorable. Le compte financier 2024 sera présenté lors du CE de mars.

Les représentants des parents et deux conseillers des Français de l'étranger ont exprimé plusieurs préoccupations. Selon eux, cette augmentation est trop élevée et, combinée au taux de change défavorable pour le rouble, elle pourrait nuire à l'établissement, entraînant un retrait d'élèves.

Quelques questions soulevées par les représentants des parents :

1. Comment justifie-t-on l'augmentation de 15% ?

La Direction de l'établissement explique que le rattrapage des années précédentes, lié à un courrier du Directeur de l'Agence de mai 2023, n'a pas été effectué. En outre, les déficits et l'inflation des factures, contrats et salaires exigent cette augmentation pour garantir une meilleure solidité financière. L'établissement espère qu'une augmentation des effectifs permettra de renforcer cette stabilité à long terme.

2. Cette augmentation n'aura-t-elle pas un impact négatif sur l'attractivité de l'établissement ?

Le proviseur répond que le prix des frais de scolarité est rarement un sujet de discussion lors des échanges avec des familles intéressées par l'établissement. De plus, les autres écoles internationales encore présentes à Moscou pratiquent des tarifs bien plus élevés que ceux du lycée.

3. Quand a eu lieu le dernier audit financier de l'établissement ?

L'agent comptable précise que le fonctionnement d'un EGD comme le nôtre, soumis aux règles de la comptabilité publique française, fait l'objet d'un contrôle permanent par les instances administratives, ainsi que par un cabinet privé dans le cadre de la certification des comptes de l'AEFE.

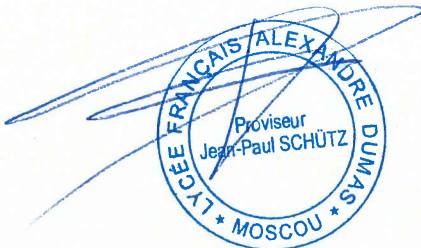
Les enseignants ont insisté sur l'importance que l'AEFE prenne en compte les augmentations des frais de scolarité dans le cadre de leur complément familial. Actuellement, ce dispositif ne couvre pas les frais de scolarité du LFM.

Le vote sur l'augmentation des tarifs a donné les résultats suivants :

- Contre : 6
- Abstention : 1
- Pour : 10

Ayant épuisé l'ordre du jour, le Conseil se retire à 18h30

*Le secrétaire de séance*



*Le secrétaire adjoint de séance*